

Enseignement - Affaires Scolaires - Subventions aux classes de découverte - Première répartition pour 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 619 000 F est inscrit au budget primitif de l'exercice courant en vue d'aider certaines classes des écoles primaires et maternelles à effectuer des séjours de découverte.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

- 420 000 F à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public,
- 95 000 F à l'AROEVEN,
- 13 000 F à la Fédération des Oeuvres Laïques,
- 91 000 F consacrés à des actions ponctuelles et répartis entre des classes qui n'ont pas recours aux associations ci-dessus :

Tableau de répartition - Année 1998

Ecoles	Centres de Séjour	Dates	Nombre élèves	Nombre jours	Total jours	Coût Séjour
Lanchy Primaire	CLAJ Rochejean	19.1.98 au 24.1.98	23	6	138	4 637 F
Herriot Primaire	Fauvettes Levier	12.1.98 au 17.1.98	68	6	408	22 277 F
Grette Primaire	Périgord	19.9.98 au 27.9.98	50	9	450	18 000 F (avance)
Velotte Primaire	Noirmoutier	30.3.98 au 4.4.98	45	6	270	14 742 F
Rosemont Primaire	CLAJ Rochejean	15.6.98 au 20.6.98	36	6	216	7 258 F
Bourgogne Maternelle	Paris	2.4.98	24	1	24	1 310 F
Bourgogne Primaire	Tyrol Autriche	7.6.98 au 12.6.98	67	6	402	21 949 F
			313	40	1 908	90 173 F

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et en cas d'approbation, à prélever la somme de 90 173 F, au Budget Primitif 1998, chapitre 92.11.6574 - code service 21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal statue favorablement sur cette répartition à l'unanimité.

M. FUSTER, au titre du pouvoir de vote qu'il a de M. BARETJE, Secrétaire Général de l'AROEVEN, ne prend pas part au vote pour la subvention concernant cette association.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.